



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 octobre 2006

**Création d'un emploi saisonnier à l'Agence Municipale de
Médiation**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 octobre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 octobre 2006

Président :
Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Françoise BILLY, Gérard NEBAS, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT

Conseillers :

Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Annie COUTUREAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Catherine REYSSAT, Alain GARCIA, Franck GIRAUD, Marc THEBAULT, Stéphane TRONEL, Claudie LAROCHE

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN ; Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA ; Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT ; Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE ; Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE ; Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT

Excusés :

Adjoints :

Paul SAMOYAU

Conseillers :

Joël RENOUX, Dominique GUIBERT, Jean-Louis EPPLIN, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Jacqueline LEFEBVRE, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2006

DELIBERATION D20060460

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**Création d'un emploi saisonnier à l'Agence Municipale de
Médiation**

Monsieur Luc DELAGARDE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Une équipe mobile de médiation a été mise en place à la Ville de Niort dans le cadre du dispositif national « Urgence Sociale et Insertion » afin d'apporter une aide aux publics très désocialisés.

Pendant la période d'hiver, du 1^{er} novembre au 31 mars, cette équipe intervient de 18h00 à 1h00 du matin à partir des signalements qui lui sont communiqués et de la maraude.

Afin de permettre à cette équipe d'assurer sa mission dans les meilleures conditions, il est proposé de créer, sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, un emploi saisonnier d'Agent de Médiation du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2007 rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire des Agents d'Animation Qualifiés.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'Agence Municipale de Médiation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi saisonnier d'Agent de Médiation à l'Agence Municipale de Médiation.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	12

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN